

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE **DÉPARTEMENT DU DOUBS**

CANTON: BAVANS

COMMUNE: BAVANS (25550)

N° INSEE: 25048

N° 47/2021

Nos réf. : SR/HT/DB/MCR

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS **DU CONSEIL MUNICIPAL**

Tampon Sous-préfecture

Envoyé en préfecture le 16/12/2021

Reçu en préfecture le 16/12/2021

ID: 025-212500482-20211215-2021DELIB47-DE

DATE DE CONVOCATION:

09/12/2021

DATE D'AFFICHAGE:

15/12/2021

NOMBRE DE CONSEILLERS :

En exercice: 27

Présents: 24 Votants: 27

Ayant donné procuration: 3

Absent excusé: 0

Absent: 0

Exclu: 0

OBJET:

Clôture du stade – Demande

d'aides financières

RÉSULTAT DU VOTE:

Pour : 27

Contre: 0

Abstention: 0

L'an deux mil vingt et un le quinze décembre à dix-neuf heures,

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en Mairie en publique sous la présidence Madame

Sophie RADREAU, Maire

Étaient présents: RADREAU Sophie, LOUYS Jean-Pierre, BUSSON Christine, MARTINO Jean-Luc, HERGAS Jasmine, LORDIER Patrick, EMONIN Ghislaine, VEDRINE CONTET Jean-Pierre, GATSCHINE Jean, ARNAUTOVIC Meho, MANGE Mylène, URAS Michaël, ROY Brigitte, POIVEY Jean-Pierre, ISSLER Agnès, MANIAS Marcel, MORENO Christine, TRAVERSIER Agnès (arrivée à 19h03), DURY Bernard, ATAR Nathalie, FRANÇOIS Claudine, BEDEZ Christian, PLANÇON Aurélie.

Était représentés : DEVAUX Cloé, REBOUH Mehdi, WETZEL Brigitte.

Procuration donnée: : DEVAUX Cloé a donné procuration à RADREAU Sophie, REBOUH Mehdi a donné procuration à LOUYS Jean-Pierre, WETZEL Brigitte a donné procuration à LORDIER Patrick.

Michaël URAS est nommé secrétaire de séance.

Madame le Maire expose au Conseil Municipal qu'il est envisagé de remplacer la barrière végétale (arbres et haies de thuyas) située au sud du stade de football et supprimée lors des travaux d'aménagement du tronçon de piste cyclable en cours de réalisation, par une clôture rigide pour un montant de 26 660.00 € HT (la suppression de la barrière végétale a été prise en charge par Pays de Montbéliard Agglomération dans le cadre des travaux relatifs à la piste cyclable).

La clôture rigide sera équipée d'un portail et d'un portillon qui permettront notamment l'accès des services techniques au site, et de 2 pare-ballons d'une hauteur de 6 mètres qui seront installés afin de prévenir les pertes de ballon dans la rivière du Doubs.

L'un des pare-ballons est existant et sera déplacé pour être installé derrière le but côté est du terrain annexe situé le plus au sud (un nouveau filet sera installé) et le second (nouveau pare-ballons) sera installé derrière le but sud du terrain d'honneur.

Le plan de financement envisagé est le suivant :

- Fonds commune:

10 748.03 € (40 %)

- État DETR :

7 998.00 € (30 %)

- Département - Contrat P@C: 7 998.00 € (30 %)

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire, et avoir délibéré, par 27 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION :

- 1) S'ENGAGE à réaliser et à financer les travaux ;
- 2) SOLLICITE l'aide financière des partenaires sollicités ;
- 3) **DEMANDE** l'autorisation de commencer les travaux avant l'intervention de la décision attributive de subvention ;
- 4) **S'ENGAGE** à réaliser les travaux dans un délai de deux ans à compter de la date de notification de la décision attributive de subvention.

Fait et délibéré à Bavans, le 15/12/2021 Ont signé au registre tous les membres présents. Pour extrait conforme

Envoyé en préfecture le 16/12/2021

Reçu en préfecture le 16/12/2021

Affiché le

ID: 025-212500482-20211215-2021DELIB47-DE

Le Maire, Sophie RADREAU